



Conseil fédératif

A1920-CF-046

Échange

Programme-cycle au préscolaire

Nathalie Morel et Josée Roy

10-11 décembre 2020

Mise en contexte

Au Conseil fédératif (CF) du mois de juin 2020, un état de la situation au préscolaire a été présenté aux membres de l'instance (A1920-CF-087). Dans le document remis, il était notamment question des travaux menés par le ministère de l'Éducation (MEES) depuis septembre 2018 visant à créer un programme-cycle de l'éducation préscolaire. Ces derniers sont arrivés à terme. En effet, le 16 octobre dernier, le MEES informait la FAE que le nouveau programme est maintenant approuvé par le ministre de l'Éducation après plus de deux ans d'efforts concertés des membres du Comité de suivi pour l'implantation du cycle de l'éducation préscolaire (CSICÉP) qui jouait un rôle-conseil dans le processus d'élaboration du programme et qui a travaillé en s'appuyant sur l'actuel programme du préscolaire 4 ans, sur une validation d'équipes d'expérimentation composées de profs, de directions et de conseillers pédagogiques (CP), sur une actualisation des éléments du programme 5 ans et sur des orientations gouvernementales à l'effet de retrouver dans ce programme tant un objectif de développement global qu'un de dépistage et d'intervention précoces pour prévenir la violence et le décrochage scolaire .

1. Rappel historique

Depuis sa création, la FAE est engagée dans la recherche de moyens pour une société plus équitable. Pour la Fédération « [...] l'éducation est un puissant levier démocratique qui assure la réduction des inégalités sociales, [...] ». Elle affirme qu'« [...] une société scolarisée et instruite est un gage de liberté, d'équité, de justice, de progrès social, d'harmonie et de santé¹. » Un des moyens pour atteindre cet objectif est une offre de services d'éducation préscolaire à temps plein destinée aux enfants de 4 ans issus de milieux défavorisés. Les instances de la FAE ont confirmé cette position puisqu'elle est devenue l'orientation 9 de la plateforme pédagogique rendue publique en 2009².

Fort de cette orientation, la FAE a obtenu, en 2011, six projets pilotes de maternelle 4 ans à temps plein en milieux défavorisés (TPMD) dans le cadre de la négociation sur les EHDA. Ceux-ci, prévus pour une durée de quatre ans, ont été intégrés aux conditions et modalités des classes créées par le PL23 en 2014, grâce à la ministre de l'époque, M^{me} Marie Malavoy. En effet, l'arrivée au pouvoir du Parti québécois a accéléré les événements dans ce dossier. Avant même que les projets-pilotes n'arrivent à terme, la première ministre de l'époque, M^{me} Pauline Marois, annonçait en octobre 2012 que son « [...] gouvernement ira de l'avant avec les maternelles quatre ans dans les milieux défavorisés en multipliant les projets. Le gouvernement fait sien l'objectif lancé par le Conseil supérieur de l'éducation pour que, d'ici cinq ans, 90 % des enfants de quatre ans fréquentent des services d'éducation, soit dans les CPE, soit dans les maternelles quatre ans, qui soient soutenus par l'État³. » Le gouvernement du Québec estimait que l'intervention et le dépistage précoces pouvaient favoriser le cheminement scolaire des enfants et réduire le taux de décrochage des élèves du Québec.

C'est ainsi que la ministre de l'Éducation de l'époque, Marie Malavoy, présente le projet de loi 23 à l'Assemblée nationale en mars 2013. Celui-ci visait la création de classes maternelles 4 ans TPMD. Dans le cadre des travaux de la commission parlementaire sur l'adoption du PL23, la FAE a présenté un mémoire le 2 mai 2013. La Fédération a accueilli avec enthousiasme l'esprit et les principales dispositions du projet de loi qui favorisent l'égalité des chances, tout en rappelant au gouvernement que le projet de loi devrait être accompagné par une série de mesures complémentaires, dont une organisation scolaire et des services complémentaires adéquats. Après une adoption à l'unanimité des voix par l'Assemblée nationale, l'implantation progressive de la mesure dans les commissions scolaires du Québec s'est opérée à partir de septembre 2013.

Dans la foulée de l'adoption du PL23, le ministère de l'Éducation avait aussi pris l'initiative de mettre sur pied un Comité-conseil qui se voulait un mécanisme de consultation et de surveillance de la mise en place des maternelles 4 ans TPMD. La FAE a participé activement aux travaux de ce comité de même qu'aux travaux de sous-comités dont l'un d'entre eux devait soutenir l'élaboration du programme d'activités. Pour la FAE, il fallait s'assurer que ce programme réponde aux visées des maternelles 4 ans TPMD. Elle a donc fait

1. Fédération autonome de l'enseignement. Déclaration de principe [En ligne] [http://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2015/09/2016_FAE_DeclarPrincipes_VF_web.pdf]
2. Fédération autonome de l'enseignement, *Une autre école est possible*, Plateforme pédagogique-version officielle, 2009, p.30.
3. Pauline MAROIS, Discours d'ouverture de la 40^e législature, 1^{re} session de l'Assemblée nationale du Québec, 31 octobre 2012.

appel à des enseignantes et enseignants pour commenter les différentes versions provisoires du programme et pour l'alimenter sur la mise en œuvre des classes de 4 ans TPMD. Pendant tout ce processus, la FAE a défendu le recours à des approches équilibrées où la place du jeu est centrale, mais où des activités dirigées par l'adulte s'y retrouvent également. Les travaux se sont échelonnés de 2012 à 2014. Le programme devait être approuvé en juin 2014 par madame Malavoy. Il l'a finalement été par Sébastien Proulx en juin 2016. À ce jour, le programme est utilisé par les enseignantes et enseignants des classes maternelles 4 ans à temps plein et à mi-temps.

En 2015, le ministère de l'Éducation a produit deux rapports sur l'implantation des classes 4 ans TPMD. Afin de préciser certains des éléments observés par le ministre d'alors et d'approfondir d'autres aspects à peine effleurés dans le texte, la FAE a présenté au CF un imposant rapport en mars 2017 (A1617-CF-094). Pendant trois ans, de 2013-2014 à 2015-2016, la Fédération a amassé des données sur l'implantation des 4 ans TPMD, dont l'appréciation du programme par les enseignantes et enseignants. Comme ce fut le cas dans le rapport du ministre⁴, les propos recueillis ont montré une très forte appréciation du programme par le personnel enseignant⁵.

Outre la participation de la FAE au Comité-conseil de la maternelle 4 ans TPMD, la Fédération a aussi occupé d'autres tribunes pour faire valoir ses revendications dans le dossier du préscolaire. Ce fut notamment le cas lors des consultations sur la Politique de la réussite éducative qui se sont tenues dans toutes les régions du Québec à l'automne 2016. Dans son mémoire, la FAE formulait les revendications suivantes :

- Élargir la mise en place de nouvelles classes de maternelle 4 ans temps plein en milieu défavorisé (TPMD);
- Rehausser les environnements physiques et matériels des classes de préscolaire (installations, mobiliers et matériels adaptés aux élèves);
- Garantir l'accès à du matériel pédagogique et à du matériel périssable nécessaires et en quantité suffisante dans toutes les classes de préscolaire;
- Investir dans la prévention, le dépistage et l'intervention précoce, qui sont les pierres d'assise de la réussite de tous les élèves, et faire leur promotion dès l'entrée au préscolaire 4 ans ou 5 ans.

En juin 2018 débutaient les travaux de la *Table sur l'éducation préscolaire* dans le cadre du chantier sur la valorisation de la profession enseignante et sur l'autonomie professionnelle du personnel enseignant, annoncé dans la Politique de la réussite éducative. Après avoir refusé l'invitation du ministre Sébastien Proulx d'y participer, notamment en raison de la composition de la table, la FAE a par la suite décidé de prendre part aux travaux d'un sous-comité créé par le MEES (A1819-CF-031). Lors d'une des rencontres se déroulant à l'automne 2018, la FAE apprenait que le Ministère avait entrepris l'élaboration d'un nouveau programme préscolaire pour les élèves de 4 ans et 5 ans. Depuis la rentrée scolaire, des projets pilotes avaient lieu dans certaines commissions scolaires du Québec, dont cinq se trouvant sur les territoires FAE. De plus amples informations ont été transmises au sujet des projets pilotes lors de la dernière rencontre du Comité-conseil en octobre 2018. Un état de la situation fut présenté au CF en avril 2019 (A1819-CF-101). Dès que la FAE a obtenu une copie de la version du programme mise à l'essai dans les écoles ciblées, elle a entrepris des travaux, en novembre 2018 avec des enseignantes et enseignants du préscolaire afin de l'analyser. En décembre, la Fédération faisait parvenir au MEES un avis sur le projet de programme (A1819-CF-101). Au même moment, en décembre 2018, le nouveau ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, créait le CSICÉP qui a notamment pour mandat de fournir des avis et des recommandations au ministre sur le projet de programme-cycle. Dans une lettre adressée aux membres du comité, le ministre écrivait que « ce dernier doit s'inscrire dans une approche équilibrée⁶ ».

De nombreuses rencontres du CSICÉP ont eu lieu entre le mois décembre 2018 et le mois de mai 2019. Au total, cinq versions du projet de programme furent présentées au comité. L'une d'entre elles, soit la version du 7 mai 2020 a été remise au CF en juin. Au cours de cette même instance, des informations plus spécifiques concernant le contenu du programme ont été transmises aux membres présents (A1920-CF-087). Pour chaque version du programme, la FAE a transmis au MEES une version commentée dans le respect de ses positions sur l'éducation préscolaire et l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants.

4. À une exception près, le contenu du programme d'éducation préscolaire a été jugé très satisfaisant ou satisfaisant par l'ensemble du personnel enseignant ayant répondu au sondage. Rapport préliminaire d'évaluation – Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2015, p.20.

5. Les résultats obtenus par la FAE lors de sa consultation de l'automne 2013 montrent un taux de satisfaction dépassant les 90% pour l'ensemble des aspects du programme. Référence : document A1617-CF-094, p.27.

6. A1819-CF-101.

En créant un nouveau programme et un cycle de l'éducation préscolaire, le ministre Roberge a choisi d'emprunter le même sentier que son prédécesseur, Sébastien Proulx, lequel avait annoncé ces actions phares dans la *Stratégie 0-8 ans* en 2018⁷. Mais plus encore, les travaux du CSICÉP s'inscrivent dans la volonté du gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) de François Legault d'offrir de façon universelle la maternelle à tous les enfants de 4 ans. C'est donc dans cette optique qu'a été déposé le PL5 en février 2019. En mai, la FAE a présenté un mémoire au cours des audiences de la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi (A1819-CF-137). Une fois de plus, la Fédération a fait savoir au gouvernement qu'elle est d'avis qu'il faut poursuivre le déploiement des classes de la maternelle 4 ans à temps plein **en milieu défavorisé**, là où se trouve une forte proportion d'enfants vulnérables. Ces classes permettent de favoriser le développement global des enfants, mais également d'intervenir tôt afin de prévenir des difficultés chez les tout-petits. Le principe d'égalité des chances doit primer.

En parallèle des travaux sur le programme, le MEES a également mis au jeu des propositions visant à créer un nouveau bulletin pour l'éducation préscolaire. Le CSICÉP a reçu ces propositions en décembre 2019. Grâce à l'engagement des syndicats locaux et de leurs membres, la FAE a pu mener une consultation auprès des enseignantes et enseignants du préscolaire au mois de janvier 2020. Les résultats ont été présentés au CF de février (A1920-CF-067). Un avis a ensuite été acheminé au MEES le 7 février.

2. Le programme-cycle de l'éducation préscolaire

En 2021-2022, il n'existera qu'un seul programme de l'éducation préscolaire. Celui-ci sera destiné aux enfants de la maternelle 4 ans et 5 ans. Dorénavant, il conviendra de parler du cycle de l'éducation préscolaire. Dans sa lettre aux directrices et directeurs généraux des centres de services scolaires (CSS), en date du 6 novembre, le ministre de l'Éducation a informé le réseau que le personnel enseignant peut utiliser le nouveau programme de manière facultative pendant la présente année scolaire. Il sera obligatoire en 2021-2022.

L'annonce de l'accès au programme, par les enseignantes et les enseignants, dans les écoles, dès l'automne 2020, a été saluée par la FAE. Depuis que les travaux portant sur un projet de programme-cycle de l'éducation préscolaire ont commencé, peu d'informations ont circulé quant à son contenu puisque le MEES avait demandé à ses partenaires de ne pas diffuser ses différentes versions. La distribution du programme dans les milieux permettra aux enseignantes et enseignants de disposer du temps nécessaire pour en prendre connaissance, d'avoir accès à des formations sur son contenu et même à en expérimenter certains aspects avant que son utilisation ne soit obligatoire.

Comme mentionné à l'instance en juin, la FAE est globalement satisfaite du résultat final des travaux, même si elle a émis des réserves et mises en garde sur certains passages du programme. Le programme approuvé par le ministre n'est pas parfait, mais il contient, selon nous, plus d'éléments positifs que négatifs. La Fédération estime qu'une brèche importante a été créée dans certains fondements de la Réforme de l'éducation des années 2000, dont celui du changement de paradigme en enseignement. Alors que le Programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ) consacrait le paradigme unique de l'apprentissage, le nouveau programme confirme le retour au paradigme de l'enseignement. Ainsi, les textes attestent de l'importance de l'intervention de l'enseignant auprès de ses élèves. Ils reconnaissent son expertise et son rôle dans la transmission de connaissances, de savoir-être et de savoir-faire. Son rôle ne se limite pas à celui d'un guide, d'un médiateur ou d'un accompagnateur puisque tous les élèves ne possèdent pas le bagage nécessaire pour construire ou coconstruire leurs apprentissages. Le programme nomme explicitement la nécessité d'agir tôt auprès de l'ensemble des enfants, en vue de prévenir les difficultés d'apprentissage et de comportement, tant de la part des enseignantes et enseignants que des autres intervenants de l'école, notamment des services complémentaires et des services sociaux.

La FAE est d'avis que les enseignantes et enseignants du préscolaire apprécieront plusieurs volets du programme. Nous pensons qu'elles et ils approuveront les éléments suivants :

7. Tout pour nos enfants – Stratégie 0-8 ans, MEES, 2018, p.36.

- ✓ Le programme vise à favoriser le développement global de tous les enfants;
- ✓ La place centrale accordée au jeu dans l'apprentissage;
- ✓ La section portant sur la reconnaissance de l'expertise de l'enseignante ou de l'enseignant;
- ✓ La référence explicite au jugement professionnel du personnel enseignant;
- ✓ Le programme s'inscrit dans une perspective d'intervention précoce et de prévention des difficultés d'adaptation et d'apprentissage;
- ✓ Les liens entre les domaines de développement et les fonctions exécutives;
- ✓ La structure générale du programme (domaines de développement, axes de développement et composantes);
- ✓ Le libellé des attentes de la fin du cycle de l'éducation préscolaire;
- ✓ L'emploi d'un vocabulaire simple, clair et faisant référence à des éléments concrets.

Toutefois, le programme contient certains irritants, dont:

- L'introduction d'une définition de la prévention ciblée (trop souvent associée à la réponse à l'intervention (RAI) et ses différentes déclinaisons) mais dont l'ensemble des textes explicatifs de la p.3 vient en encadrer la portée;
- Certains passages un peu réducteurs, voire infantilisants;
- L'absence de repères développementaux distincts en fonction de l'âge des élèves (à 4 ans et à 5 ans);
- L'absence d'une liste d'éléments d'observation discriminée en fonction de l'âge des élèves (4 ans ou 5 ans).

Vous trouverez, à l'annexe 1, un tableau comparatif entre les deux programmes actuels (le programme 4 ans et le programme 5 ans) et le programme-cycle de l'éducation préscolaire approuvé par le ministre.

Conclusion

En complément au programme-cycle, le MEES a annoncé la publication d'outils d'accompagnement visant à soutenir les enseignantes et enseignants dans la mise en oeuvre du programme. En plus de formations leur étant destinées, le ministère souhaite créer une plateforme numérique sur laquelle se retrouvera principalement du contenu en lien avec les cinq domaines de développement figurant au programme. La plateforme constituerait une sorte de guide pédagogique. Le MEES a pour objectif de rendre ces outils disponibles au printemps 2021. La Fédération a demandé et obtenu de la part du Ministère que le CSICÉP soit associé aux travaux d'élaboration de ces outils. Elle veut s'assurer qu'ils respecteront le contenu du programme et se feront dans le respect de l'autonomie professionnelle du personnel enseignant, c'est-à-dire en n'imposant aucune approche pédagogique ni méthode ou outil d'évaluation. De plus, en introduisant un principe de prévention ciblée dans le programme, les risques de dérapage sont présents qu'on fasse reposer sur les seules épaules du personnel enseignant la « réussite » de tous leurs élèves. Il faut veiller à ce que les rôles et responsabilités de tous les intervenants scolaires qui travaillent auprès des enfants du préscolaire soient clairement énoncés. Rappelons que la démarche d'accès aux services complémentaires est la même pour tous les élèves, y compris ceux âgés de 4 ans et de 5 ans, en conformité avec notre entente nationale à la clause 8-9.01, p.143. Finalement, les enseignantes et enseignants doivent pouvoir bénéficier des meilleures conditions pour une implantation harmonieuse du programme en 2021-2022. D'autres rencontres du CSICÉP sont donc à prévoir au cours des mois à venir.

Tableau comparatif des principales composantes des programmes préscolaires

Textes introductifs		
Programme 5 ans (PFÉQ)	Programme 4 ans (PFÉQ)	Programme-cycle d'éducation préscolaire Approuvé par le ministre (octobre 2020)
<p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'éducation préscolaire marque le début de la vie à l'école. ➤ Les enfants présentent des profils de développement différents. ➤ La maternelle est un lieu de stimulation intellectuelle où l'enfant établit les fondements de ses apprentissages futurs. 	<p>Un programme destiné aux enfants de 4 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Ce programme vise à favoriser le développement global de l'enfant. ❖ L'équipe-école doit se concerter afin de réunir des conditions favorables et d'agir dans une perspective d'éducation et de prévention, le cas échéant. ❖ Favoriser le développement global des enfants en vue de la maternelle 5 ans. 	<p>Présentation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le programme vise le développement global de tous les enfants et la mise en œuvre des interventions préventives pour répondre à leurs besoins. ✓ Il offre à tous des chances égales de se développer. ✓ Il doit faciliter le passage vers la première année. ✓ Les enfants arrivent à l'école avec leur propre bagage.
<p>Mandat de l'éducation préscolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire de la maternelle un rite de passage qui donne le goût de l'école; • Favoriser le développement global de l'enfant; • Jeter les bases de la scolarisation. 	<p>Mandat de l'éducation préscolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des chances égales à tous les enfants; • S'assurer que chaque enfant se développe dans tous les domaines; • Faire en sorte qu'il croie en ses capacités et découvre le plaisir d'apprendre. 	<p>Mandat de l'éducation préscolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement global de tous les enfants <ul style="list-style-type: none"> ○ en offrant un milieu de vie bienveillant et inclusif; ○ en cultivant le plaisir d'explorer, de découvrir et d'apprendre; ○ en mettant en place les bases de la scolarisation. • De mettre en œuvre des interventions préventives : <ul style="list-style-type: none"> ○ en procurant des activités de prévention universelle; ○ en procurant des activités de prévention ciblée.

Programme 5 ans (PFÉQ)	Programme 4 ans (PFÉQ)	Programme-cycle d'éducation préscolaire Approuvé par le ministre (octobre 2020)
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Offrir des chances égales à tous les enfants La maternelle 4 ans vise à soutenir le développement global des enfants qui la fréquentent, ce qui devrait leur offrir la possibilité d'entrer en maternelle 5 ans avec des chances égales à celles de tous les enfants. ○ Favoriser le développement des enfants dans tous les domaines Chaque enfant arrive à l'école avec ses expériences, ses caractéristiques personnelles, son vécu familial et il possède déjà un répertoire d'habiletés et de connaissances qui lui est propre. Il faut miser sur ses forces au regard de chaque domaine de développement. ○ Susciter chez l'enfant un sentiment de compétence et le plaisir d'apprendre En fréquentant la maternelle 4 ans, l'enfant devrait acquérir les attitudes, les comportements, les stratégies nécessaires pour se sentir valorisé, fier et outillé pour la suite de sa scolarité. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser le développement global de tous les enfants, c'est leur permettre de se développer dans tous les domaines en même temps (physique et moteur; affectif; social; langagier; cognitif). <i>Note : cette section faisait partie des orientations du programme. Elle a été déplacée au début du programme.</i> ○ Offrir un milieu de vie bienveillant et inclusif, c'est se préoccuper du bien-être, de la sécurité et de la santé de chaque enfant. C'est porter sur lui un regard sans jugement, être attentif à ses besoins et croire en lui et en sa capacité d'apprendre. ○ Cultiver le plaisir d'explorer, de découvrir et d'apprendre, c'est permettre aux enfants d'être actifs, d'exprimer leur curiosité naturelle, de choisir et de créer dans un contexte sécurisant et stimulant. ○ Mettre en place les bases de la scolarisation, c'est proposer des contextes et des activités favorables au développement d'attitudes et de comportements (savoir-être), de démarches et de stratégies (savoir-faire) qui permettront aux enfants de réaliser des apprentissages et d'acquérir des connaissances (savoirs) et de réussir leur parcours scolaire. ○ Procurer des activités de prévention universelle, c'est offrir des activités spécifiques et continues à tous les enfants afin de favoriser le développement et la consolidation de facteurs de protection et l'acquisition de compétences personnelles et sociales nécessaires à un développement harmonieux. ○ Procurer des activités de prévention ciblée, c'est offrir des interventions spécifiques, différenciées et intensifiées, en réponse aux besoins des enfants chez qui on a décelé un niveau plus élevé de vulnérabilité ou certaines difficultés, notamment au niveau psychosocial et cognitif.

Programme 5 ans (PFÉQ)	Programme 4 ans (PFÉQ)	Programme-cycle d'éducation préscolaire Approuvé par le ministre (octobre 2020)
	<p>Se mobiliser autour de l'enfant</p> <p>L'importance de la collaboration avec les parents</p> <p>La maternelle 4 ans accueille non seulement l'enfant, mais aussi sa famille. Il est important d'établir une collaboration et une communication harmonieuses et efficaces. Les parents et l'école doivent travailler ensemble pour soutenir l'enfant.</p> <p>La prise en compte de la dimension culturelle</p> <p>Pour répondre aux besoins de l'enfant, l'école doit se soucier de la culture que possède l'enfant. Cette culture sera nourrie grâce aux échanges, aux expériences, aux jeux, aux histoires, aux contes et comptines, à la musique et aux arts.</p>	<p>Se mobiliser autour de l'enfant</p> <p>La collaboration école-famille-communauté</p> <p>L'équipe-école accueille non seulement l'enfant, mais aussi sa famille. Elle adopte une posture inclusive et se montre sensible à leurs besoins. La collaboration école-communauté fait référence aux liens possibles à établir entre l'école et des organismes.</p> <p>La prise en compte de la dimension culturelle</p> <p>Chaque famille a une culture qui lui est propre. L'équipe-école reconnaît et valorise la culture de l'enfant tout en suscitant chez lui une ouverture à l'égard de la culture québécoise.</p>
	<p>La reconnaissance de l'expertise de l'enseignant</p> <p>C'est grâce à une connaissance approfondie du développement de l'enfant et des avantages d'une variété d'approches pédagogiques que l'enseignant pourra planifier des contextes riches et diversifiés.</p> <p>Le jugement professionnel et l'expertise de l'enseignant vont guider ses pratiques, ses approches et ses interventions selon les besoins des enfants.</p>	<p>La reconnaissance de l'expertise de l'enseignante ou de l'enseignant</p> <p>L'enseignante ou l'enseignant possède une connaissance approfondie du développement de l'enfant et des approches pédagogiques propres à l'éducation préscolaire. L'observation des enfants, son jugement professionnel, sa culture et son expertise lui permettent de saisir les situations réelles de la vie de la classe pour planifier et créer des contextes riches, signifiants et diversifiés, notamment en contexte de jeu.</p>
	<p>La planification d'une transition harmonieuse</p> <p>L'entrée à l'école correspond à une période durant laquelle l'enfant passe de la petite enfance au monde scolaire. Cette transition marque aussi le début de l'histoire scolaire et relationnelle qui se construit entre l'enfant, sa famille et l'établissement d'enseignement.</p>	<p>Le soutien aux transitions</p> <p>Les périodes de transition entraînent des changements importants et comportent non seulement des occasions de croissance, mais aussi des défis. L'entrée à l'école marque le début de l'histoire scolaire et relationnelle qui se construit entre l'enfant, sa famille et l'école.</p>

Programme 5 ans (PFÉQ)	Programme 4 ans (PFÉQ)	Programme-cycle d'éducation préscolaire Approuvé par le ministre (octobre 2020)
	<p>Orientations du programme</p> <p>Le développement global de l'enfant</p> <p>Le développement global fait référence aux domaines physique et moteur, affectif, social, langagier et cognitif de même qu'à la façon toute particulière dont le jeune enfant se développe et réalise des apprentissages.</p>	<p>Orientations du programme</p> <p>Le développement global de l'enfant</p> <p><i>Note : cette section a été ramenée au début du programme.</i></p>
<p>L'enfant et le jeu</p> <p>L'activité spontanée et le jeu sont les moyens que l'enfant privilégie pour s'approprier la réalité ; il est donc justifié que ces activités aient une place de choix à la maternelle.</p>	<p>L'enfant et le jeu</p> <p>Le jeu permet naturellement à l'enfant d'explorer et de connaître le monde qui l'entoure. Pour que chaque enfant s'engage dans le jeu, on doit prévoir suffisamment d'espace et de temps. On peut penser à une ou deux périodes de 45 minutes par jour.</p>	<p>Le rôle du jeu dans l'apprentissage</p> <p>Le jeu est la manière privilégiée d'apprendre de l'enfant et l'aide à développer son plein potentiel. L'enfant devrait bénéficier chaque jour de deux périodes de 45 à 60 minutes de jeux libres. Le jeu est amorcé par l'enfant et soutenu par des interventions de l'adulte.</p>

Programme 5 ans (PFÉQ)	Programme 4 ans (PFÉQ)	Programme-cycle d'éducation préscolaire Approuvé par le ministre (octobre 2020)
	<p>Un environnement de qualité</p> <p>La qualité de l'environnement éducatif dépend des interrelations, du soutien apporté à l'enfant dans ses apprentissages et de l'organisation de la classe.</p> <p>Les interrelations</p> <p>Les relations entre les adultes et l'enfant ou entre les enfants eux-mêmes se vivent dans un climat favorable, accueillant et chaleureux.</p> <p>Le soutien apporté à l'enfant</p> <p>Soutenir l'enfant, c'est savoir détecter les signes qu'il émet par ses attitudes et ses comportements, et ce, dans la classe, au service de garde, au gymnase, etc.</p> <p>L'enseignant choisit les interventions qui lui paraissent appropriées et les ajuste aux besoins de l'enfant.</p>	
<p>L'organisation de la classe</p> <p>L'organisation de la classe favorise la participation active de l'enfant. La classe, le gymnase et la cour sont des lieux où l'enfant peut apprendre. Les centres d'apprentissage stimulent l'enfant en ce qui a trait à différents domaines de connaissances.</p>	<p>L'organisation de la classe</p> <p>La classe est organisée de manière à favoriser la participation de l'enfant et à permettre divers types de jeux. L'enfant y trouvera du matériel riche, diversifié, évolutif et en quantité suffisante.</p> <p>S'appuyant sur des consignes claires et précises, la gestion des comportements favorise un climat de classe respectueux des besoins de chacun. Les consignes seront bien comprises si elles sont constantes et cohérentes.</p>	<p>L'organisation de la classe</p> <p>La classe doit être physiquement adaptée aux besoins de tous les enfants de 4 ans à 6 ans, facilement accessible et sécuritaire. Le matériel est riche, diversifié, évolutif et en quantité suffisante. La classe, le gymnase, la cour d'école et l'environnement extérieur sont tous des lieux où les enfants peuvent apprendre.</p> <p>Pour favoriser un climat de classe positif où les enfants se sentent en confiance et en sécurité, les consignes seront claires, précises, constantes et cohérentes.</p>

Programme 5 ans (PFÉQ)	Programme 4 ans (PFÉQ)	
<p>L'évaluation pédagogique</p> <p>L'évaluation engage l'enfant, ses pairs, le personnel enseignant et les parents. L'observation est le moyen privilégié d'évaluation.</p>	<p>L'observation du cheminement de l'enfant</p> <p>Observer le cheminement de l'enfant, c'est avoir une attitude d'écoute et un regard attentif sur ce qui se passe et sur ce que révèlent ses gestes et ses paroles.</p> <p>L'enseignant fait des observations relativement aux domaines de développement et met en œuvre des actions appropriées en vue d'aider l'enfant à progresser.</p>	<p>L'observation du cheminement de l'enfant</p> <p>Observer le cheminement de l'enfant, c'est adopter une attitude d'écoute et porter un regard attentif sur ce qui se passe et ce que révèlent ses gestes et ses paroles.</p> <p>L'interprétation des observations par l'enseignante ou l'enseignant s'appuie sur ses connaissances de l'enfant et de son développement global, sur le programme et sur son jugement professionnel.</p>

Structure du programme		
Programme 5 ans (PFÉQ)	Programme 4 ans (PFÉQ)	Programme-cycle d'éducation préscolaire Approuvé par le ministre (octobre 2020)
Programme décliné en 6 compétences (compétences d'ordre psychomoteur, affectif, social, langagier, cognitif, méthodologique).	Programme décliné en 5 domaines de développement (physique et moteur, affectif, social, langagier, cognitif). À chaque domaine est associée une compétence.	Programme décliné en 5 domaines de développement (physique et moteur, affectif, social, langagier, cognitif). À chaque domaine est associée une compétence.
	Chaque domaine de développement se divise en deux axes de développement.	Chaque compétence comporte deux axes de développement.
Chaque compétence se décline en quelques composantes .	Chacun des axes de développement se décline en quelques composantes .	Chacun des axes de développement se traduit en quelques composantes .
Une explication du sens de la compétence .		Une présentation du domaine .

Programme 5 ans (PFÉQ)	Programme 4 ans (PFÉQ)	Programme-cycle d'éducation préscolaire Approuvé par le ministre (octobre 2020)
Liens avec les compétences transversales		Liens avec les autres domaines de développement et les fonctions exécutives (mémoire de travail, inhibition, flexibilité cognitive, planification)
Contexte de réalisation Dans quel contexte (types d'activités et lieux) se développe la compétence chez l'enfant. Ex. : la compétence <i>Agir avec efficacité dans différents contextes sur le plan sensoriel et moteur</i> se développe au moment des jeux moteurs et sensoriels, des activités artistiques et des activités à l'extérieur de la classe ou de l'école (gymnase, parc et cour d'école).		Contexte de réalisation Dans quel contexte (types d'activités et lieux) se développe le domaine. Ex. : le domaine <i>Physique et moteur</i> se développe dans tous les contextes. Au quotidien, l'enfant a l'occasion de grimper, de sauter, de glisser, etc. Des milieux extérieurs (ex. : parc, cour d'école) et des milieux naturels (ex. : boisé, butte de neige) et l'utilisation d'un matériel varié (ex. : ballon, cerceaux, planche à roulettes) permettent aussi des expériences motrices à un niveau d'intensité élevé.
Cheminement de l'enfant Pour chaque compétence, une description du développement de l'enfant à l'éducation préscolaire est présentée.	Caractéristiques et besoins des enfants Pour chaque domaine, une présentation est faite des caractéristiques habituelles des enfants de 4 ans (en général, les enfants de 4 ans ...) et des besoins particuliers observés chez certains d'entre eux (certains enfants ont davantage besoin de ...).	Caractéristiques et besoins de l'enfant (de 4 ans à 6 ans) Des caractéristiques et besoins sont présentés, à titre indicatif, comme des repères développementaux pour chaque domaine. Les enseignantes et enseignants pourront s'y référer pour soutenir chaque enfant.
Des critères d'évaluation pour chaque compétence sont explicitement rédigés.	Pour chaque composante des axes de développement , des pistes d'observation et des pistes d'interventions sont proposées aux enseignantes et enseignants.	Pour chacune des composantes des axes de développement , des éléments d'observation sont fournis à titre d'exemples pour guider l'intervention des enseignantes et enseignants.
Des attentes de fin de cycle sont exprimées pour chaque compétence .		Des attentes de fin de l'éducation préscolaire sont exprimées pour chaque domaine de développement, donc pour chaque compétence .